



procédure suite à vente de particulier à particulier

Par **ansopatmd**, le **16/06/2009** à **22:50**

Bonjour,

Je souhaiterais m'informer en cas d'arnaques suite à un achat à un particulier. En effet, mon cas est le suivant: achat d'un tracteur qui lors des essais ne semblaient pas comporter de problèmes, comme me l'avait informé le vendeur.

J'ai donc versé un 1er acompte et le lendemain un 2me. Mais au moment de repartir avec, nous avons entendu quelques bruits suspicieux. Le vendeur me soutient que ce n'est rien et qu'il avait déjà entendu ces bruits auparavant, tout en me prévenant que la vente était faite et qu'il ne voulait pas revenir en arrière.

Désormais, nous sommes dans l'attente de la visite du concessionnaire pour avoir une idée de l'étendu des dégats.

Je voulais donc savoir quels recours je peux avoir ? Y a-t-il un délai de rétractation possible après la vente ? Que pouvez-vous me conseiller ?

Je vous remercie d'avance.